

Lexique métropolitain

Les territoires lyonnais

Septembre 2026



Sommaire

1

Les territoires institutionnels

6

2

Les territoires des stratégies et de la planification

8

3

Les territoires d'observations et d'études

10

Le « carré métropolitain »



« Carré métropolitain » : **1 301 communes**

Population : **3 953 100 habitants**

Superficie : **17 610 km²**

Densité : **224 hab./km²**

Le « carré métropolitain » regroupe plus de 1 300 communes dans un cadre de 125 km de côté. S'étendant de la zone bressane au nord jusqu'au seuil de Saint-Vallier au sud, des crêtes du Livradois Forez à l'ouest jusqu'à l'avant-pays Savoyard à l'est, son aire géographique constitue une réalité fonctionnelle et un espace de destin commun qui doivent être pris en compte par les politiques publiques d'urbanisme et

d'aménagement si l'on veut apporter des réponses pertinentes aux besoins de ses habitants et de ses entreprises, dans les différents domaines, économique, social et environnemental.

Le « carré métropolitain » est le plus large espace d'observations et d'études d'UrbaLyon dans le cadre de ses missions « grands territoires ».

La multiplicité des découpages territoriaux et l'utilisation, souvent inappropriée, des termes géographiques mettant en perspective les grandes dynamiques urbaines, compliquent la compréhension de l'organisation des territoires.

C'est dans un souci de clarification des approches spatiales et conceptuelles que le Lexique métropolitain est proposé par les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Étienne. Il se décline en deux tomes : un tome présentant les territoires lyonnais et un tome présentant les territoires ligériens.

Conçu pour tous les acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme, le présent Lexique recense la plupart des territoires lyonnais, de la commune de Lyon à la région Auvergne-Rhône-Alpes. Pour chaque territoire, une définition et quelques chiffres-clés sont associés : nombre de communes, population (RP 2023), superficie, densité.

Le Lexique est organisé selon trois grands types de territoires aux fonctions spécifiques : les territoires institutionnels, les territoires des stratégies et de la planification, les territoires d'observations et d'études.

1

Les territoires institutionnels

Les territoires institutionnels, appelés également « territoires du pouvoir », sont les territoires électifs et administratifs sur lesquels collectivités territoriales et Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) disposent de compétences propres.

La région Auvergne-Rhône-Alpes

Territoire de compétences de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, principalement dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'environnement, des transports collectifs, du développement économique et de l'emploi, de la formation professionnelle, des lycées (construction, entretien et fonctionnement) et de l'apprentissage, de la gestion des programmes européens.

Région Auvergne-Rhône-Alpes : **4 025 communes**

Population : **8 205 557 habitants**

Superficie : **70 795 km²**

Densité : **116 hab./km²**





Le territoire de la Métropole de Lyon

Territoire de compétences de la Métropole de Lyon. Mise en place au 1^{er} janvier 2015, la Métropole de Lyon est une collectivité territoriale à statut particulier, dotée de la clause générale de compétence. Elle résulte de la fusion de l'ex-Communauté urbaine de Lyon et de la partie de l'ex-département du Rhône correspondant au territoire de celle-ci. La Métropole de Lyon est dotée des compétences exercées auparavant par le Grand Lyon, principalement dans les domaines de l'aménagement de l'espace, du développement économique, de l'habitat, de la politique de la ville, de la gestion des services d'intérêt collectif, de l'environnement, du cadre de vie et des relations internationales. Elle est également dotée des compétences exercées auparavant par le Département du Rhône, principalement dans les domaines de la famille, de l'enfance, de l'éducation, de l'insertion, des personnes handicapées et des personnes âgées, du développement culturel. D'autres compétences peuvent lui être déléguées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et par l'État.

La métropole de Lyon correspond à l'agglomération institutionnelle lyonnaise.

Les conférences des maires

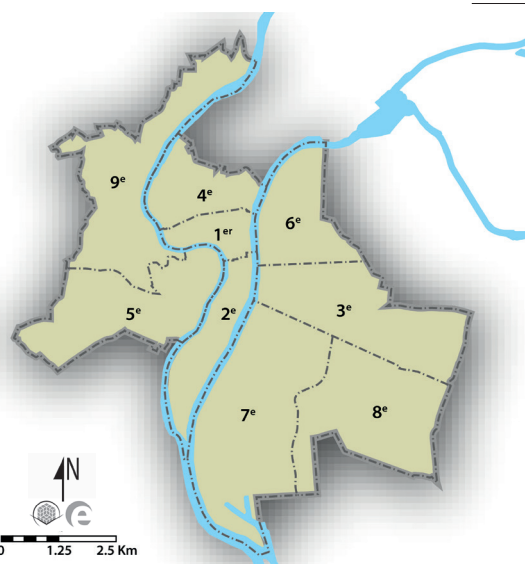
Subdivision du territoire de la Métropole de Lyon en dix secteurs à enjeux spécifiques faisant l'objet d'orientations adaptées à la diversité et aux préoccupations de chacun et permettant de définir des politiques communautaires.

Métropole de Lyon : **58 communes**

Population : **1 436 354 habitants**

Superficie : **535 km²**

Densité : **2 685 hab./km²**



La commune de Lyon

Territoire de compétences de la Ville de Lyon, principalement dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme, de l'enseignement public (écoles maternelles et élémentaires), de l'action sanitaire et sociale, et de l'action culturelle.

Commune de Lyon : **9 arrondissements municipaux**

Population : **519 127 habitants**

Superficie : **48 km²**

Densité : **10 815 hab./km²**

2

Les territoires des stratégies et de la planification

Les territoires des stratégies et de la planification sont les territoires sur lesquels sont mises en place et coordonnées les grandes orientations et actions locales et nationales en matière d'aménagement et d'organisation de l'espace.

L'inter-Scot de l'aire métropolitaine

Territoire de coordination et de mise en cohérence des documents de planification stratégique (12 schémas de cohérence territoriale) de l'aire métropolitaine lyonnaise, principalement en matière d'habitat, de déplacements, de développement commercial, d'environnement, d'organisation de l'espace et d'équipements.

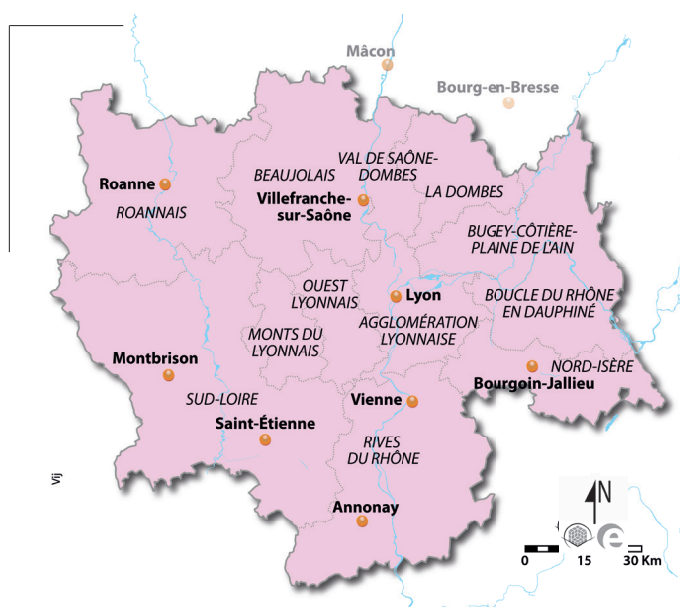
Ce territoire correspond à celui de la démarche du même nom initiée par les élus et les partenaires de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise dès 2004.

Inter-Scot : **986 communes**

Population : **3 512 747 habitants**

Superficie : **13 096 km²**

Densité : **268 hab./km²**



Le territoire du Schéma de cohérence territoriale (Scot) de l'Agglomération lyonnaise

Territoire de coordination et de mise en cohérence des politiques sectorielles, principalement en matière d'habitat, de déplacements, de développement commercial, d'environnement, d'organisation de l'espace et d'équipements.

Ce territoire est le territoire d'intervention du Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (Sepal), pilote de ce Scot.

Scot de l'Agglomération lyonnaise : **73 communes**

Population : **1 506 896 habitants**

Superficie : **752 km²**

Densité : **2 004 hab./km²**





Le ressort territorial de Sytral Mobilités

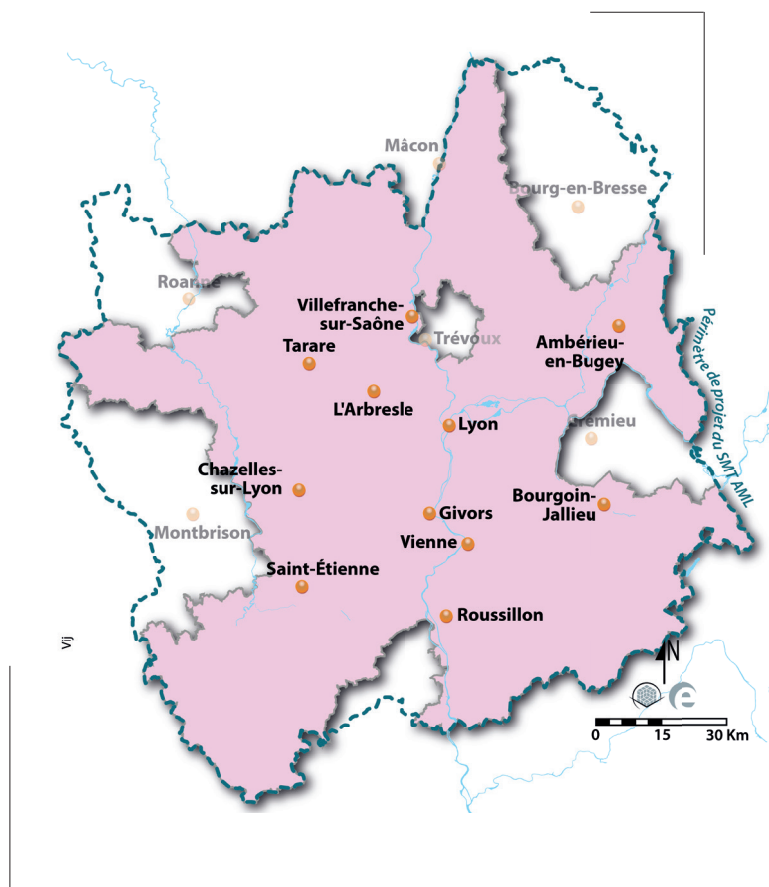
Suite à la Loi d'orientation des mobilités (Lom), l'Autorité organisatrice des mobilités (AOM) des territoires lyonnais – Sytral Mobilités – a été créée le 1^{er} janvier 2022. Elle associe la Métropole de Lyon, la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône, la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien, les neuf communautés de communes du Rhône, ainsi que la Région Auvergne-Rhône-Alpes (au titre de sa fonction de cheffe de file de l'intermodalité régionale). Au-delà de sa mission d'autorité organisatrice des transports publics réguliers, des transports publics à la demande, des services de transports scolaires et de la liaison express entre Lyon et l'Aéroport de Lyon-Saint Exupéry, elle porte des missions de coordination, d'information multimodale et de planification de l'ensemble des mobilités à l'échelle de son ressort territorial.

Sytral Mobilité : **262 communes**

Population : **1 905 115 habitants**

Superficie : **3 177 km²**

Densité : **600 hab./km²**



Le périmètre du Syndicat des Mobilités des Territoires de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (SMT-AML)

« Formellement constitué le 24 janvier 2013, le SMT-AML est un syndicat mixte de transports de type Loi SRU dont sont membres la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Sytral Mobilités, Saint-Étienne Métropole, la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère, la Communauté d'agglomération Vienne Condrieu Agglomération, la Communauté de communes de Miribel et du Plateau et la Communauté de communes de la Côtière à Montluel » (SMT AML). Le SMT AML est une structure de coopérations inter-institutionnelles qui agit pour ses membres, avec des partenaires et Autorités organisatrices des mobilités (AOM) locales non membres incluses dans son périmètre de projets défini par arrêté préfectoral. Il développe des actions facilitant les déplacements intermodaux des habitants pour les mobilités du quotidien : coordination des offres de mobilité (Multitud'), tarification multimodale (T-libr), plan d'actions intermodalité, Schéma de développement des aires de covoiturage, plan d'actions mobilités durables 2030 ciblé sur la plaine Saint-Exupéry, Protocoles de coopérations d'études autour des voies réservées sur autoroutes.

Périmètre statuaire
du SMT AML :

905 communes

Population :

3 336 158 habitants

Superficie : **12 309 km²**

Densité : **271 hab./km²**

Périmètre de projet
du SMT AML :

1 197 communes

Population :

3 858 589 habitants

Superficie : **16 661 km²**

Densité : **232 hab./km²**

3

Les territoires d'observations et d'études

Les territoires d'observations et d'études, appelés également « territoires de l'information », correspondent à des zonages mis au point par l'Insee, à partir d'indicateurs statistiques. Ils permettent de réaliser des expertises socio-économiques, au-delà des intercommunalités classiques, pour une analyse plus pertinente des grandes dynamiques et des enjeux locaux.

L'aire d'attraction de Lyon

« (...) étendue de l'influence d'une ville sur ses communes environnantes. Une aire est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune-centre. Les pôles sont déterminés principalement à partir de critères de densité et de population totale (...). Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles. Si un pôle envoie au moins 15 % de ses actifs travailler dans un autre pôle de même niveau, les deux pôles sont associés et forment ensemble le cœur d'une aire d'attraction. Les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la couronne de l'aire d'attraction du pôle. La définition des plus grandes aires d'attraction des villes est cohérente avec celle des « cities » et « aires urbaines fonctionnelles » utilisées par Eurostat et l'OCDE pour analyser le fonctionnement des villes. Le zonage en aires d'attraction des villes facilite ainsi les comparaisons internationales (...) » (Insee, définition simplifiée).

Aire d'attraction de Lyon : **397 communes**
Population : **2 339 329 habitants**
Superficie : **4 620 km²**
Densité : **506 hab./km²**



La zone d'emploi

« (...) Espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Le zonage définit, aussi, des territoires pertinents pour les diagnostics locaux et peut guider la délimitation de territoires pour la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux. Le découpage (...) se fonde sur les flux de déplacements domicile-travail des actifs observés » (Insee, définition simplifiée).

Zone d'emploi de Lyon : **235 communes**
Population : **1 908 992 habitants**
Superficie : **2 687 km²**
Densité : **710 hab./km²**





Le bassin de vie

« (...) Le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Les équipements et les services de la vie courante, servant à définir le bassin de vie, sont répartis dans sept grands domaines : services aux particuliers, commerces, enseignement, santé-social, transports-déplacements, sport-loisirs-culture, tourisme. Un équipement est défini comme un lieu d'achat de produits ou de consommation de services (...) Les équipements se répartissent en trois gammes :

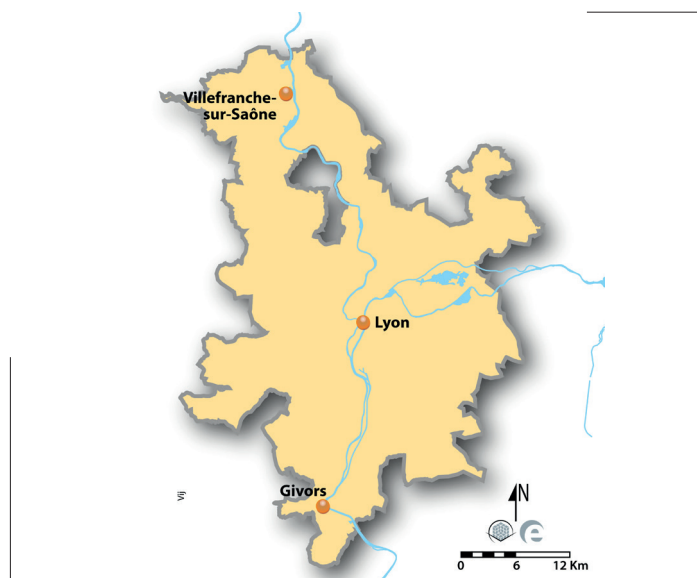
- la gamme « proximité » comporte : bureau de poste, relais poste, agence postale ; épicerie, supérette ; boulangerie ; boucherie, charcuterie ; école élémentaire ; médecin généraliste ; tennis ; etc. ;
- la gamme « intermédiaire » comporte : police, gendarmerie ; supermarché ; librairie, papeterie, journaux ; collège ; laboratoire d'analyses et de biologie médicale ; vétérinaire ; bassin de natation ; etc. ;
- la gamme « supérieure » comporte : pôle emploi ; réseau de proximité ; hypermarché ; urgences ; centre de santé ; gare ; cinéma ; etc. » (Insee, définition simplifiée).

Bassin de vie de Lyon : **71 communes**

Population : **1 492 956 habitants**

Superficie : **746 km²**

Densité : **2 001 hab./km²**



L'unité urbaine de Lyon

« (...) Commune ou ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. [...] Le calcul de l'espace entre deux constructions (...) tient compte des coupures du tissu urbain telles que cours d'eau en l'absence de ponts, gravières, dénivelés importants. [...] Certains espaces publics (cimetières, stades, aéroports, parcs de stationnement...), terrains industriels ou commerciaux (usines, zones d'activités, centres commerciaux...) [sont] traités comme des bâtis avec la règle des 200 mètres pour relier des zones de constructions habitées (...) » (Insee, définition simplifiée).

L'unité urbaine de Lyon correspond à l'agglomération morphologique ou physique lyonnaise.

Unité urbaine de Lyon : **123 communes**

Population : **1 721 721 habitants**

Superficie : **1 143 km²**

Densité : **1 506 hab./km²**

une ingénierie métropolitaine au service des territoires

Les Agences d'urbanisme de Lyon et
de Saint-Étienne ont constitué
en 2010 un réseau d'ingénierie
au service des territoires.

La présente publication est issue
de cette collaboration originale
au service des acteurs
de l'aire métropolitaine lyonnaise.



**Agence d'urbanisme
de l'aire métropolitaine
lyonnaise**

Tour Part-Dieu/23^e étage
129 rue Servient
69326 Lyon Part-Dieu Cedex 3
Tél. : 04 81 92 33 00
Télécopie : 04 81 92 33 10

www.urbalyon.org



**Agence d'urbanisme
de la région stéphanoise**

46 rue de la télématique
CS 40801
42952 Saint-Etienne cedex 1
tél : 04 77 92 84 00
Télécopie : 04 77 92 84 09

www.epures.com

Directrice de la publication : **Natalia Barbarino**, n.barbarino@urbalyon.org
Chef de projet : **Emmanuel Thimonier-Rouzet**, e.thimonier-rouzet@urbalyon.org
Infographie : **Agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Étienne**